République Française
Département des Pyrénées- Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal N°48/2025 Du 23 Décembre 2025

Portant restriction temporaire de circulation Chemin communal dit « d'Ansanères » UR- BOURG-MADAME « *En agglomération* »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
Vu la demande de la SCIE THT OMEXOM 13 LA VAURE 63120 COURPIERE.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la réhabilitation de la ligne à 63 KV Latour de carol – La perche. Dépose et déroulage de câbles à l'hélicoptère. Microcoupures de 5 min passage de l'hélicoptère et sécurisation des câbles.

ARRETE

Article 1 : Du **Lundi 09 Mars 2026 au Vendredi 01 Mai 2026** coupure temporaire du chemin lors du passage de l'hélicoptère.

Article 2 : Chemin communal dit « d'Ansanères » UR- BOURG-MADAME

- Restriction sur section courante ;
- Dans les deux sens de circulation ;
- Stationnement interdit ;

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

SCIE THT OMEXOM
13 LA VAURE
63120 COURPIERE
Représentée par Monsieur ODOUL William 06.34.99.94.60.

.../...

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune : www.ville-ur.fr .

Article 6 : Madame la Secrétaire Générale de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant la Communauté de Brigades de Bourg-Madame ;
- M. le Directeur SCIE THT OMEXOM ;

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmise à la Préfecture le :
Date de Réception Préfecture :
AR Préfecture N°

Publiée et/ou notification le :
Document certifié conforme
Le Maire,
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Le Maire,

Francis GANTOU

Mairie d'UR - Pyrénées-Orientales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : SCIE THT OMEXOM Prénom :
Dénomination : Représenté par : ODOUL William
Adresse Numéro : 13 Extension : Nom de la voie : LA VAURE
Code postal 63120 Localité : Courpière Pays : FRANCE
Téléphone 06 34 99 94 60 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : william.odoul@omexom.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 66760 Localité : Ur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réhabilitation de la ligne à 63kV LATOUR DE CAROL - LA PERCHE
Dépose et déroulage de câbles à l'hélicoptère. Micro-coupures de 5 min pour passage de l'hélicoptère et sécurisation des câbles

Date prévue de début des travaux : 09/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 053

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 053 Date de début de réglementation 09/03/2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☐	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☐	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ... km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :
Micro-coupure de circulation de moins de 5 minutes

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : SCIE THT OMEXOM Prénom : ...

Dénomination : ... Représenté par : ODOUL WILLIAM

Adresse Numéro : 13 Extension : ... Nom de la voie : LA VAURE

Code postal 6 6 1 2 0 Localité : Courpière Pays : FRANCE

Téléphone 0 6 3 4 9 9 9 4 6 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ...

Courriel : william.odoul @omexom.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Le : 2 1 1 1 2 0 2 5

Nom : ODOUL Prénom : WILLIAM Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.